



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Paris, le 9 octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suspension sine die : une étape décisive

La ministre de l'écologie et le Secrétaire d'Etat aux transports ont annoncé ce matin, à l'occasion d'une réunion d'urgence avec les organisations professionnelles du transport routier :

- la suspension sine die de l'écotaxe (péage de transit poids lourds)
- la relance du chantier de la compétitivité des entreprises françaises de transport
- l'ouverture d'une réflexion sur le financement de l'usage des infrastructures

Ces décisions ont suivi une négociation serrée de plus de 3 heures. FNTR, TLF, UNOSTRA et CSD entendent se féliciter du sens des responsabilités qui a prévalu de chaque côté de la table.

La décision de suspendre sine die l'écotaxe est une décision de bon sens et une étape décisive dans un dossier qui n'a que trop duré.

Les entreprises de transport routier exprimaient un rejet de plus en plus massif de cette taxe. Les arguments portés par la Profession ainsi que la mobilisation croissante des entreprises de transport routier ont su emporter la conviction des ministres.

FNTR, TLF, UNOSTRA et CSD entendent également se féliciter de la relance du chantier de la compétitivité.

Les très graves déficits de compétitivité des entreprises françaises de transport routier et la problématique de la concurrence déséquilibrée dans un marché européen plus libéralisé qu'harmonisé sont le nœud du problème.

Sur le financement de l'usage des infrastructures, FNTR, TLF, UNOSTRA et CSD apporteront toute leur réflexion. Les 4 organisations professionnelles ont rappelé ce matin que le transport routier n'accepterait aucune fiscalité spécifique pesant sur le seul transport routier.

Contact presse

Varùna LUTKUS - 01 49 88 24 30

communication@cسدemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, la relocation, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises, soit les deux tiers du secteur. La CSD est par ailleurs membre de la FNTR, de la CGPME et de FEDEMAC (*fédération européenne des professionnels du déménagement*).

www.cسدemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public